

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre 2022 à 17 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 30 septembre 2022 s'est réuni à la mairie de Saint-Georges-du-Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BERGER – MORANCÉ – ROBIN – ROPARS – VINCENT – VIRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs ANNIC – AVERBUCH – MEUNIER – HATTET

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

Décision budgétaire modificative

La prise en charge de l'acquisition de la pierre tombale nécessite d'adopter une décision budgétaire modificative, afin de permettre la prise en charge de cette dépense d'investissement.

Par ailleurs, il est nécessaire de racheter 4 plateaux pour le portage de repas et 6 assiettes, afin de pouvoir assurer une livraison pour 10 personnes. Le devis s'élève à 561.60€.

Pour ce faire, il est proposé de diminuer de 2 103.10 € le montant prévisionnel de la rubrique des aides (initialement fixé à 5 596.31€) et de l'imputer en investissement pour couvrir la dépense de la pierre tombale.

Les membres du CCAS décident à l'unanimité de valider la décision budgétaire modificative suivante :

Section fonctionnement

Dépenses	Montant initial (BP)	Nouveau montant	Delta	Observations
6562 - aides	5 596,31	4 996,31	- 600,00	
Virement à la section d'investissement	-	600,00	600,00	Abondement pour l'acquisition de plateaux pour le portage de repas
TOTAL	5 596,31	5 596,31	-	

Section investissement

Dépenses	Montant initial (BP)	Nouveau montant	Delta	Observations
2188 Vaisselle portage repas	-	600,00	- 600,00	
Recettes	Montant initial (BP)	Nouveau montant	Delta	Observations
Virement de la section de fonctionnement		600,00	600,00	
TOTAL	-	1 200,00	-	

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN